



BON À SAVOIR

Conso Presse

13 09 2007

Téléphonie mobile au travail: **sans danger**

Les immiscions des réseaux de téléphonie mobile et de radiocommunication sont sans danger pour les travailleurs affirme le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

En 2006, dans le cadre de la première étude de ce type réalisée en Suisse, le SECO a effectué des mesures sur près de 400 postes de travail au sein de cinq grandes entreprises de Berne, Bâle et Zurich.

L'étude montre que les immiscions produites par les téléphonies mobiles (GSM) et sans fil (DECT) prédominent dans la plupart des cas.

Mais il s'est avéré que le respect des valeurs limites environnementales en vigueur en Suisse prévalait largement sur tous les postes de travail analysés.

Dans le cas d'usage d'installations de radiocommunication, le SECO recommande néanmoins de conserver une distance de plusieurs mètres avec les postes de travail permanents.

([Secrétariat d'Etat à l'économie](#), 13.09.2007)



Dans le même style, autre "perle de débile mental",
[Il n'y a aucun effet sanitaire "officiel reconnu", mais on propose de supprimer l'effet ! . . .](#)